

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

18 SEPTEMBRE 2008

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 39

OBJET

**Parc de la Maison
Verte - Création de
logements sociaux -
Modification de la
garantie d'emprunts**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 19 septembre 2008
par voie d'affichages
notifié le
transmis en Sous-Préfecture
le 15 octobre 2008
et qu'il est donc exécutoire.

Le 15 octobre 2008

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général Adjoint
des Services



François LANSIART

L'an deux mille huit, le 18 septembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 11 septembre deux mille huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

Etaient présents :

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT, Madame GENDRON, Madame GOMMIER, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Monsieur MAILLARD, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Madame BÈLE, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Monsieur RAVEL, Madame KARCHI-SAADY, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Monsieur ROUSSEAU, Mademoiselle DEMARIA-PESCE, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame FRYDMAN, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

Avaient donné procuration :

Monsieur BATTISTELLI à Madame de CIDRAC
Monsieur LEBRAY à Madame BOUTIN
Monsieur HAÏAT à Monsieur BAZIN d'ORO
Madame TÉA à Madame de JOYBERT
Monsieur QUÉMARD à Monsieur PÉRICARD

Était absente :

Madame RHONÉ

Secrétaire de Séance :

Madame BÈLE

N° DE DOSSIER : 08 G 07

OBJET : PARC DE LA MAISON VERTE – CRÉATION DE LOGEMENTS SOCIAUX –
MODIFICATION DE LA GARANTIE D'EMPRUNTS

RAPPORTEUR : Madame de JOYBERT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

NOTE DE SYNTHÈSE

Lors du Conseil Municipal du 22 novembre 2007, le Conseil Municipal a accordé une garantie d'emprunts à la Société LOGIREP pour le financement de 70 logements sociaux sur le site du Parc de la Maison Verte.

Le besoin de financement de la Société LOGIREP est plus faible que le projet initial ; le montant total garanti est ramené de 8 049 960 € à 7 742 223 €. Les montants de chaque prêt ont été renégociés. Par ailleurs, les modes d'amortissement sont inchangés et les taux sont ajustés en fonction du niveau actuel sur les marchés financiers.

Ainsi, LOGIREP va contracter :

Deux prêts auprès de Dexia Crédit Local pour la réalisation de 24 logements P.L.S. (Prêt Locatif Social) :

756 054 €

Durée : 50 ans et 24 mois

Taux : 5,13 % indexé sur le taux de rémunération du Livret A

Paiement des intérêts : annuel ou trimestriel à terme échu

Phase de mobilisation : 24 mois maximum

Phase d'amortissement : 50 ans

Mode d'amortissement : progressif

2 026 707 €

Durée : 30 ans et 24 mois

Taux : 5,13 % indexé sur le taux de rémunération du Livret A

Paiement des intérêts : annuel ou trimestriel à terme échu

Phase de mobilisation : 24 mois maximum

Phase d'amortissement : 30 ans

Mode d'amortissement : progressif

Cinq prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la réalisation de 46 logements P.L.U.S. (Prêt Locatif à Usage Social) et P.L.A.I. (Prêt Locatif Aidé à l'Insertion) :

858 564 € (logements P.L.U.S.)

Durée : 50 ans et 24 mois

Taux : 4,60 % indexé sur le taux de rémunération du Livret A

Paiement des intérêts : annuel à terme échu

Phase de mobilisation : 24 mois maximum

Phase d'amortissement : 50 ans

Mode d'amortissement : progressif

264 894 € (logements P.L.A.I.)

Durée : 50 ans et 24 mois

Taux : 3,30 % indexé sur le taux de rémunération du Livret A

Paiement des intérêts : annuel à terme échu

Phase de mobilisation : 24 mois maximum

Phase d'amortissement : 50 ans

Mode d'amortissement : progressif

2 417 092 € (logements P.L.U.S.)

Durée : 40 ans et 24 mois

Taux : 4,60 % indexé sur le taux de rémunération du Livret A

Paiement des intérêts : annuel à terme échu

Phase de mobilisation : 24 mois maximum

Phase d'amortissement : 40 ans

Mode d'amortissement : progressif

745 748 € (logements P.L.A.I. Construction)

Durée : 40 ans et 24 mois

Taux : 3,30 % indexé sur le taux de rémunération du Livret A

Paiement des intérêts : annuel à terme échu

Phase de mobilisation : 24 mois maximum

Phase d'amortissement : 40 ans

Mode d'amortissement : progressif

673 164 € (Prêt Energie Performance)

Durée : 40 ans et 24 mois

Taux : 3,70 % indexé sur le taux de rémunération du Livret A

Paiement des intérêts : annuel à terme échu

Phase de mobilisation : 24 mois maximum

Phase d'amortissement : 40 ans

Mode d'amortissement : progressif

La Ville de Saint-Germain-en-Laye accorde sa garantie pour toute la durée des prêts, à hauteur de 100 %, pour le remboursement de toutes sommes dues en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, au titre des contrats de prêts contractés par LOGIREP auprès de Dexia Crédit Local et de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Si LOGIREP ne s'acquittait pas de toutes les sommes devenues exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, frais et accessoires, la Ville de Saint-Germain-en-Laye s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place à première demande de Dexia Crédit Local et de la Caisse des Dépôts et Consignations, adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans pouvoir opposer le défaut de mise en recouvrement des impôts.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

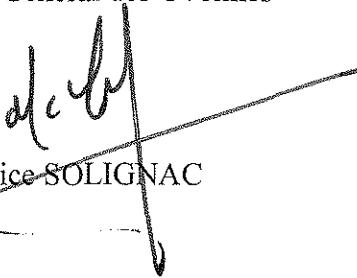
A L'UNANIMITÉ,

ACCORDE la garantie de la Ville aux conditions ci-dessus pour les prêts souscrits auprès de Dexia Crédit Local et de la Caisse des Dépôts et Consignations par LOGIREP pour la réalisation de cette opération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

POUR EXTRAIT CONFORME
AU REGISTRE DES DELIBERATIONS,

Pour le Maire,
Le 1^{er} Maire-Adjoint,
Conseiller Général des Yvelines


Maurice SOLIGNAC